

# FORMULAIRE 1

(règles 21,23)

DÉCLARATION EN DIVORCE  
(Art. 813.3 C.p.c.)

CANADA COUR SUPÉRIEURE

PROVINCE DE QUÉBEC  
Chambre de la famille

DISTRICT DE (Divorces)  
N°:

---

PARTIE(S)  
DEMANDERESSE(S)  
-et-, s'il y a lieu,

PARTIE DÉFENDERESSE

---

DÉCLARATION

Il est déclaré que:

## État matrimonial et familial

1. L'épouse est née le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et est âgée de \_\_\_\_\_ ans.  
Elle est la fille de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ tel que l'atteste l'extrait  
de naissance coté P-1;

2. Le mari est né le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et est âgé de \_\_\_\_\_ ans.  
Il est le fils de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ Tel que l'atteste l'extrait  
de naissance coté P-2;

3. Le mariage des parties a été célébré le \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ (date) à \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ (endroit) tel que l'atteste l'extrait de  
mariage coté P-3;

4. Au moment du mariage, l'épouse était \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ le mari était \_\_\_\_\_; (Indiquer l'état matrimonial).

5. Le régime matrimonial alors adopté fut \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_; (Coter P-4, copie authentique des documents à l'appui.)  
Ce régime n'a pas été modifié.

(S'il y a eu des modifications au régime matrimonial, indiquer lesquelles et produire copies authentiques des documents pertinents.)

6. Les noms, prénoms, âge, sexe et date de naissance des enfants du mariage sont les suivants:

	Nom	Prénoms Usuels	Âge	Sexe	Date de naissance
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					

L'(es) extrait(s) de naissance(s) de(s) l'enfant(s) visé(s) par la demande est (sont) coté(s) P-5 (facultatif);

Aucun de ces enfants n'est l'objet ni d'une décision d'un tribunal, ni d'une instance en cours devant un tribunal, ni d'une entente avec un directeur de la protection de la jeunesse. (S'il existe une décision, une instance ou une entente, en donner tous les détails et produire les documents pertinents.)

### Résidence

7. L'épouse réside habituellement au

\_\_\_\_\_ (no) (rue) (ville) (province)  
depuis \_\_\_\_\_ (jour) (mois) (année)

Le mari réside habituellement au

\_\_\_\_\_

(no) (rue) (ville) (province)

depuis \_\_\_\_\_

(jour) (mois) (année)

### **Motifs**

8. Il y a échec du mariage pour les motifs suivants:

(Donner ici le détail des motifs prévus par l'article 8(2) de la loi.)

### **Réconciliation et médiation**

9. Avant la signature de la présente déclaration:

(A) L'avocat de la partie demanderesse a discuté des possibilités de réconciliation et a fourni des renseignements sur les services de consultation ou d'orientation.

(B) L'avocat a fourni à la partie demanderesse des renseignements sur les services de médiation susceptibles d'aider à la négociation des points pouvant faire l'objet d'une ordonnance alimentaire ou de garde et a discuté de l'opportunité de négocier ces points.

### **Mesures accessoires et autres réclamations**

10. (A) Il y a un accord entre les parties sur les mesures accessoires, dont un exemplaire est coté P-6.

Ou

(B) Il n'y a pas d'accord entre les parties sur les mesures accessoires et les motifs à l'appui des conclusions recherchées sont:

(Réciter les faits.) \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

(C) Motifs au soutien d'une demande d'exécution des donations au contrat de mariage;

(D) Motifs au soutien d'une demande de prestation compensatoire;

(E) Motifs au soutien d'une demande de paiement compensatoire;

(F) Motifs au soutien d'une demande de dérogation au principe du partage égal du patrimoine familial:

### **Autres procédures**

11. Il n'y a pas eu d'autres procédures d'intentées à l'égard du mariage des parties; (Dans le cas contraire, donner tous les détails et produire une copie certifiée conforme de tout jugement rendu antérieurement.)

12. Il n'y a aucune collusion entre les parties.

13. (Dans le cas où la demande est fondée sur l'alinéa 8(2)(b)). Il n'y a pas eu de pardon ou de connivence à l'égard de l'acte ou du comportement reproché.

PAR CES MOTIFS, plaise au tribunal:

PRONONCER un jugement de divorce; (et s'il y a lieu)

RENDRE les ordonnances de mesures accessoires suivantes:

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_;

et ACCORDER les autres conclusions suivantes:

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_;

(ou)

ENTÉRINER l'accord entre les parties et ORDONNER aux parties de s'y conformer.

\_\_\_\_\_dépens.

Signé à \_\_\_\_\_,  
ce \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
PARTIE(S)  
DEMANDERESSE(S)

#### AFFIDAVIT

Je soussigné(e), (nom, profession, domicile) déclare sous serment ce qui suit:

1. Je suis la partie demanderesse;
2. Tous les faits allégués dans la déclaration de divorce ci-dessus sont vrais.

Et j'ai signé \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Serment prêté devant \_\_\_\_\_  
(nom \_\_\_\_\_ et  
fonction, \_\_\_\_\_  
profession ou  
qualité)

à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
(municipalité et province)  
(date)

\_\_\_\_\_  
(signature de la personne qui  
reçoit le serment)

\_\_\_\_\_  
(Dans le cas d'une demande  
conjointe, joindre un deuxième  
affidavit signé par l'autre partie  
demanderesse.)

#### DÉCLARATION DE L'AVOCAT

Je, soussigné(e) avocat(e) de la  
partie demanderesse (ou des  
parties demanderesse, selon le  
cas) atteste que je me suis  
conformé(e) aux exigences de  
l'article 9 de la *Loi de 1985 sur le  
divorce*.

Signé à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ .

\_\_\_\_\_  
Avocat(e) de la (des)  
PARTIE(S)  
DEMANDERESSE(S)

\_\_\_\_\_  
(S'il y a lieu)

AVIS À LA PARTIE  
DÉFENDERESSE  
RELATIVEMENT À LA  
CONTESTATION

Prenez avis que la partie demanderesse a déposé au greffe de la Cour Supérieure du district de \_\_\_\_\_, la présente demande en divorce, et que si vous désirez la contester, vous devrez d'abord comparaître en produisant au greffe du tribunal un acte de comparution sous votre signature ou celle de votre procureur dans les 20 jours de la signification de la demande en divorce ou dans les 40 jours si la signification est faite à l'extérieur du Québec.

Les moyens préliminaires sont proposés et la contestation est produite dans les délais prévus aux articles 813.5 et 813.6 du Code de procédure civile.

Prenez de plus avis qu'à défaut pour vous de comparaître ou de contester dans les délais, la partie demanderesse pourra obtenir contre vous un jugement par défaut.

Avis de dénonciation de pièces.  
(Art. 331.2 C.p.c.) Les pièces alléguées au soutien de la présente déclaration, cotées P-1 à P-\_\_\_\_\_ vous sont ici dénoncées.

(Endroit et date)

\_\_\_\_\_  
AVOCAT(E) DE LA PARTIE  
DEMANDERESSE

\_\_\_\_\_

## CERTIFICAT DU GREFFIER

Je soussigné, greffier pour le district de

\_\_\_\_\_ atteste qu'il y a eu réception et inscription au greffe de la déclaration en divorce, de l'affidavit de la partie demanderesse, de la déclaration de l'avocat(e) ainsi que (s'il y a lieu) de l'avis à la partie défenderesse relativement à la contestation.

(Endroit et date)

\_\_\_\_\_  
GREFFIER